

Coût unitaire de personnel  
Budget projets de recherche institutionnels

## Préambule

Les coûts de personnel identifiés dans le cadre de projets de recherche doivent couvrir l'ensemble des charges directes liées à l'emploi : salaire + charges salariales + assurance indemnisation perte d'emploi.

Concernant la mise en place des projets de recherche **institutionnels** à l'hôpital, il est admis que l'environnement de l'emploi (ou charge indirectes) n'est pas supporté par le budget du projet mais par un financement socle alloué à la structure d'affectation des personnels (services cliniques ou médico-technique, CIC, CRC, DRCI). Ces charges indirectes sont les coûts de structure et de logistique générale (loyer, charges d'entretien et de fonctionnement, charges de personnel indirectes (DRH . ..)

Dans le cadre du travail d'harmonisation en cours dans les groupes de travail DRCI, il a été décidé de s'appuyer sur des situations moyennes actuelles et l'évolution générale que l'on peut anticiper pour les prochaines années.

L'application de ces règles moyennes doit conduire un établissement avec plusieurs projets en cours et plusieurs lignes métiers par projet à équilibrer recettes et dépenses même si la politique interne RH diffère sur certains points avec le référentiel moyen.

Enfin, l'évaluation des ressources en personnel liée à un projet institutionnel ne préjuge pas de leur modalité de financement structurel ou projet. Il est fortement conseillé pour tout projet d'identifier d'ensemble des ressources. La ventilation entre les deux financements fait l'objet de travaux d'harmonisation complémentaires.

## Coût unitaire métier

**Pour les métiers non spécifiques recherche**, métiers classique de la FPH, il convient d'utiliser le coût moyen du grade correspondant. Les personnes affectées aux missions sont le plus souvent des personnes titulaires d'ancienneté moyenne. A partir des coûts moyens harmonisés de chaque établissement, les DRCI du Grand Ouest se sont rapprochées sur les propositions suivantes qui ont été confirmées par rapprochement avec les DRCI des établissements participant au GT5 et appliquées pour la plupart pour les appels à projets DGOS 2012.

Proposition 2011	ETP	j	h
Infirmière	48 200 €	248 €	33 €
Technicien de laboratoire	47 800 €	246 €	33 €
Manipulateur électroradiologie	49 200 €	254 €	34 €
Kinésithérapeute	48 400 €	249 €	33 €
Psychologue	53 900 €	278 €	37 €
Secrétaire médicale	45 000 €	232 €	31 €
Adjoint administratif	34 600 €	178 €	24 €

---

**Pour les métiers spécifiques recherche**, il convient de raisonner conformément aux instructions DGOS sur la base des actions de professionnalisation et de maintien dans l'emploi des agents recrutés.

A partir de l'existant en termes de modalités de recrutement et des prévisions d'évolution au sein de chaque établissement, une proposition commune de coût applicable a été obtenue, même si les politiques RH ne sont pas encore harmonisées.

Proposition 2011	ETP	j	h
Chef de projet	57 200 €	295 €	
ARC	47 550 €	245 €	
Biostatisticien	58 800 €	303 €	
Gestionnaires de données DM	44 400 €	229 €	31 €
TEC	44 800 €	231 €	31 €
Ingénieur Biologiste	53 000 €	273 €	
Bioinformaticien	57 200 €	295 €	

---

Les coûts par jour sont calculés sur la base de 209 j travaillés en moyenne par an (28 j de congés + 15j de RTT) desquels sont soustraits 15 j pour les formations et les réunions de service et autres actions non consacrées à des projets de recherche particuliers (coût j = coût ETP/194).

Les coûts horaires sont calculés pour les lignes métier où il est applicable sur la base de journée de 7h30